



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres absents : 4

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, NEVEU Isabelle, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

Membres absents excusés :

M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M. PHELIPPON Jean-Luc
M. LEROY Mickaël
M. LE GRASSE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

EXTENSION, RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE - MODIFICATION DE L'OPERATION

Suite aux études du maître d'œuvre et en considération de contraintes techniques et d'optimisation du fonctionnement des équipements, l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine nécessite des aménagements de programme qui conduisent à la prévision de travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 4 voix contre (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau) et 0 abstention

- Approuve les modifications de travaux apportées à l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine pour un montant de 207 200.00 € HT,
- Valide l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif à l'opération susvisée, présenté par le maître d'œuvre, selon un montant estimatif de travaux établi à 755 700.00 € HT,
- Adopte le nouveau coût de l'opération établi à 984 545.00 € HT et donne délégation au Maire pour organiser les différentes consultations, attribuer et signer les marchés et les modifications de marchés dans la limite du coût de l'opération.

EXTENSION, RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Pour des raisons d'optimisation de l'efficacité énergétique du bâtiment, d'amélioration du confort des utilisateurs, de rationalisation des équipements en adéquation avec l'usage attendu, d'engagement dans la lutte contre le changement climatique, il est envisagé une opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine pour un montant estimatif de 984 545.00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions (M. Grand-Clément, Mme Bernard, M. Peyrelade, Mme Auzanneau), sollicite l'attribution d'une subvention pour les travaux précités, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au niveau le plus élevé possible.

POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE DE BIARD

Dans le cadre du soutien matériel sans contrepartie financière apporté par Sorégies pour la pose et la dépose des illuminations de Noël, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte l'avenant n°3 à la convention de mécénat avec Sorégies concourant à la mise en valeur du patrimoine.

ACTIVITE LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – ANNEE 2019-2020

Dans le cadre de l'activité « lire et faire lire » dispensée dans les écoles par des bénévoles de plus de 50 ans, en partenariat avec la ligue de l'Enseignement de la Vienne, en vue de favoriser le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, se prononce en faveur de la poursuite de cette activité pour la période 2019-2020.

REGLEMENT DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES PAR CESU DEMATERIALISEE - ADHESION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL EN LIGNE (CRCESU)

Pour favoriser le mode de règlement, par voie dématérialisée, des prestations de service pour le service d'accueil périscolaire par les familles utilisatrices, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, accepte le mode de paiement par CESU préfinancés électroniques pour l'encaissement de ces prestations et adhère au service CRCESU (Centre de Remboursement en ligne du Chèque Emploi Service Universel) en ligne pour un abonnement au tarif de 3.00 € par mois.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL « VOLET PREVOYANCE » - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

Dans le cadre du financement de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide, après avis favorable du Comité Technique, d'adhérer à la convention de participation « prévoyance » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, auprès de TERRITORIA Mutuelle, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de 6 ans. La participation au financement des cotisations des agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires, pour le volet prévoyance, est fixée à 10 € nets unitaire par agent et par mois, proratisés en fonction du temps de travail

.COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°23/2019 du 06/11/2019

Adoption de l'avenant n°8 au contrat ALEASSUR « véhicules à moteur » n°001 contracté auprès de la SMACL sise à Niort (79), relatif à la mise à jour des véhicules assurés, avec une date de prise d'effet au 24 octobre 2019, pour la garantie du camion benne IVECO DAILY, de la citerne roulante et la résiliation de la garantie de l'ancien véhicule camion benne RENAULT type B80.

Décision n°24/2019 du 06/11/2019

Adoption du contrat relatif à une d'étude de sol pour les missions G2 AVP et G2 PRO dans le cadre du projet d'extension/restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine à Biard avec la société GEOTECHNIQUE, sise à Saint Benoit (86) pour un montant total fixé à 2 985.00 € HT.

Décision n°25/2019 du 06/11/2019

Adoption d'une convention de formation professionnelle à la prévention et les secours civiques de niveau 1 (PSC1), à destination de 5 agents communaux proposée par Union Nationale des Sauveteurs Secouristes de la Vienne « UNASS Vienne », sise à Vouneuil sous Biard (86) pour un montant total de 300.00 € TTC.

Décision n°26/2019 du 06/11/2019

Adoption de l'avenant n°11 au contrat ALEASSUR « dommages aux biens » n°001 contracté auprès de la SMACL sise à Niort (79), relatif à l'acquisition du Foyer Guillaume d'Aquitaine sise,

16 bis, rue des écoles à Biard, à compter du 1er novembre 2019, sur la base d'un montant annuel établi à 372.11 € HT.

Décision n°27/2019 du 27/11/2019

Prise en charge des frais de formation générale « BAFA » d'un agent, organisée du 22 au 29 février 2020 à Poitiers (86), par l'AROEVEN Poitou-Charentes, sise à Poitiers, pour un montant total de 390.00 €.

Décision n°28/2019 du 27/11/2019

Adoption de la convention d'honoraires pour la prise en charge des frais d'intervention de Maître Pielberg, cabinet d'étude « SCP KPL AVOCATS », sis à Poitiers (86), au titre de sa mission de défense des intérêts de la commune dans les deux instances relatives au litige opposant la commune à un agent communal.

Décision n°29/2019 du 04/12/2019

Adoption d'un contrat d'engagement relatif à une animation musicale dans le cadre de la manifestation « repas des aînés », le 8 décembre 2019, au foyer Guillaume d'Aquitaine de Biard, avec l'association SHOW LIGHT ANIMATION, sise à Reffannes (79), sur la base d'un montant fixé à 300.00 € TTC.

Décision n°30/2019 du 09/12/2019

Adoption d'une convention de formation professionnelle relative à une action de formation à l'habilitation électrique non électricien à destination d'un agent du service technique, proposée par l'organisme de formation GOFORMA, sise à Jaunay-Marigny (86), d'une durée de 14 heures, pour un montant total de 180 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- RD 910 – Projet d'implantation de radar fixe
- Ecoles – Mouvements de grève
- Travaux de signalisation zone des Bournalières
- Fibre optique
- Calendrier des réunions et manifestations.